

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N°2014-249 DU 04 AVRIL 2014

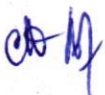
Portant Nomination et Promotion à titre

Normal ou Exceptionnel et Militaire

dans l'Ordre National du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la Loi 94 - 029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2013 - 265 du 12 Juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°99 - 243 du 14 mai 1999 et N°2013-390 du 26 Septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Compte Rendu Intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 28 novembre au 09 décembre 2013.



DECRETE

Article 1^{er}: Est promu à titre Normal et Militaire dans l'Ordre National du Bénin à la dignité de Grand Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

FORCES TERRESTRES

- Général de Brigade (ER) AKPONA Joseph Emmanuel, (Com/ONB par décret n°2010-293 du 11/06/10)

Article 2: Sont promus à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre :

FORCES TERRESTRES

- Général de Brigade (ER) CHABI-BOUKO Mama ;
- Général de Brigade (ER) ZANKARO Moumouni;
- Général de Brigade (ER) ADOSSOU Etienne;
- Colonel (ER) DJOHOUN Cyriaque ;
- Colonel (ER) MEGOUNGNA Bako ;

FORCES NAVALES

- Contre-Amiral GBESSEMEHLAN H. Denis ;
- Capitaine de Vaisseau (ER) AZONDEKON Hounvègnon

Article 3 Est promu à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

Signature

FORCES TERRESTRES

- Colonel AMOUSSOU Laurent

Article 4 Est nommé à titre Normal et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

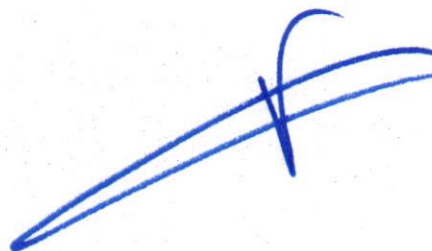
FORCES NAVALES

- Lieutenant de Vaisseau ALOWANOU Kélé Nestor

Article 5: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

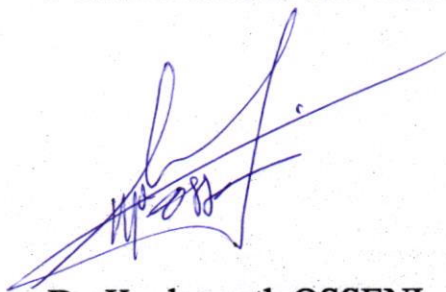
Fait à Cotonou le, 04 avril 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 10

